

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Le nouveau conseil municipal, issu des élections des 23 et 30 mars 2014 a été convoqué le 31 mars 2014 pour la réunion du vendredi 4 avril 2014 à 21 heures, afin d'installer le Conseil Municipal et de procéder à l'élection du Maire et de trois adjoints.

L'an deux mil quatorze le quatre avril à vingt et une heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Serqueux.

Étaient présents : Mmes et Mrs DEGUINE Francis, CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DUMOUCHEL Jean-Claude, FLEURBAEY Jean-Pierre, GIGUEL Claudine, GOMME Dany, GREMONT Didier, LEMOINE Anne-Marie, LEMOINE Antoine, LEROUX Corinne, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, QUATRESOUS Daniel et VENDENDEGEN Olivier.

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DUFRESNOY Jackie, Maire qui, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Mme GIGUEL Claudine a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Avant de commencer les élections, Mme OURSEL Magalie, secrétaire de mairie, présente à la séance, a informé tous les membres du Conseil Municipal que toutes les réunions du Conseil Municipal seront enregistrées sur un dictaphone afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de chaque séance.

Délibération N°01 : Élection du Maire

M. FLEURBAEY Jean-Pierre, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

M. FLEURBAEY Jean-Pierre tient à remercier M. DUFRESNOY Jackie, Maire sortant ainsi que les secrétaires ici présentes.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence de M. FLEURBAEY Jean-Pierre, les Conseillers Municipaux ont voté à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller a remis fermé au Président, sous enveloppe ouverte, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 3 (trois)
- exprimés : 12 (douze)
- majorité absolue : 7 (sept)

a obtenu : M. DEGUINE Francis : douze voix (12)

M. DEGUINE Francis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été

immédiatement installé.

Délibération N°02 : Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil ;

Considérant qu'en application de cette règle, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder 4 au Conseil municipal de Serqueux ;

Vu la proposition de Monsieur le maire de fixer, pour la durée du mandat, le nombre d'adjoints à trois (3) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

➤ **FIXE** à trois (3) le nombre d'adjoints au maire.

Délibération N°03 : Election des adjoints

Élection du 1er Adjoint :

Sous la présidence de M. DEGUINE Francis, élu Maire et dans les mêmes formes, il a été procédé à l'élection du premier Adjoint. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 1 (un)
- exprimés : 14 (quatorze)
- majorité absolue : 8 (huit)

a obtenu : Mme LEMOINE Anne-Marie : 11 voix (onze)
Mme LEROUX Corinne : 1 voix (une)
M. FLEURBAEY Jean-Pierre : 1 voix (une)
M. GREMONT Didier : 1 voix (une)

Mme LEMOINE Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 1ère Adjointe.

Élection du 2ème adjoint :

Toujours dans les mêmes formes, le Conseil a élu le deuxième Adjoint.

Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)
- exprimés : 15 (quinze)
- majorité absolue : 8 (huit)

ont obtenu : Mme LEROUX Corinne : 2 voix (deux)
M. GREMONT Didier : 13 (treize)

M. GREMONT Didier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2ème Adjoint.

Élection du 3ème adjoint :

Il a été procédé toujours de la même façon à l'élection du 3ème Adjoint. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 1 (un)
- exprimés : 14 (quatorze)

- majorité absolue : 8 (huit)
ont obtenu : Mme LEROUX Corinne : 4 voix (quatre)
M. FLEURBAEY Jean-Pierre : 9 voix (neuf)
Mme CIRASSE Oriane : 1 voix (une)

M. FLEURBAEY Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3ème Adjoint.

Après ces élections, Monsieur le Maire a tenu à présenter chaque membre du conseil municipal. Chaque conseiller municipal, à l'appel nominal, s'est levé.

Mme GIGUEL Claudine est intervenue et a précisé qu'elle-même et Mme LEROUX Corinne n'ont pas été présentées à l'assemblée.

Monsieur le Maire a tenu à s'excuser pour cet oubli, leurs noms étaient inscrits sur le verso de sa feuille.

Mme GIGUEL Claudine a demandé également si Monsieur le Maire tenait à démissionner de l'association « Comité des Fêtes de Serqueux », en tant que Président.

Monsieur le Maire lui a répondu qu'il démissionnera.

Délibération N°04 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes & délégation de signature aux Adjointes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le montant de l'indemnité de fonction :

- du Maire : à 40.58 % de l'indice brut 1015
- du 1er, 2ème, 3ème Adjoint : à 16.5 % de l'indice brut 1015 (suivant barème de référence des indemnités de fonction des Adjointes ; tranche de population 1000 à 3499 habitants) et ce, à compter du 5 avril 2014.

Il a également donné délégation de signature à Mme LEMOINE Anne-Marie, 1^{ère} Adjointe, Monsieur GREMONT Didier, 2ème Adjoint et M. FLEURBAEY Jean-Pierre, 3ème Adjoint en cas d'empêchement du Maire et délégation de fonction aux adjointes précitées.

Délibération N°05 : Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres pour ouverture de plis :

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Ont été élus membre de la Commission d'Appel d'Offres pour ouverture de plis par le Conseil Municipal :

Président :

M. DEGUINE Francis

Titulaires :

- M. DUMOUCHEL Jean-Claude
- M. FLEURBAEY Jean-Pierre
- M. QUATRESOUS Daniel

Suppléants :

- M. DEHEDIN François
- M. PINEL Jean-Claude
- M. VENDENDEGEN Olivier

Délibération N°06 : Election des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du CCAS comme suit :

- Président : le Maire
- Nombre de membres élus : 4
- Nombre de membres extérieurs : 4

Ensuite, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 4 membres élus. Monsieur le Maire a rappelé que ceux-ci sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Ont donc été élus :

Mme CIRASSE Oriane
M. GREMONT Didier
Mme LEMOINE Anne-Marie
M. OUIN Serge

Délibération N°07 : Election des délégués des adhérents au SDE 76 (Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime)

Chaque commune membre au SDE 76 doit désigner un délégué et un suppléant.

Pour représenter la commune de Serqueux au sein du SDE76, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués adhérents. Monsieur le Maire a rappelé que ceux-ci sont élus au scrutin secret à la majorité absolue pour les 2 premiers tours de scrutin et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

Ont donc été élus :

M. DUMOUCHEL Jean-Claude : titulaire
M. GOMME Dany : suppléant

Délibération N°08 : Election des délégués du S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) de Forges les Eaux :

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.T.S. de Forges-les-Eaux :

Titulaires (2) :

- M. DEGUINE Francis
- M. VENDENDEGEN Olivier

Suppléants (2) :

- M. OUIN Serge
- M. PINEL Jean-Claude

Délibération N°09 : Election des délégués du S.I.E.O.M. (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères) :

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.E.O.M. dont celle-ci est membre :

Titulaires (2) :

- M. DEGUINE Francis
- M. DEHEDIN François

Suppléant (1) :

M. PINEL Jean-Claude

Délibération N°10 : Election des délégués du SYMAC (Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon) :

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon :

Titulaire :

- M. DEGUINE Francis

Suppléant :

- Mme LEMOINE Anne-Marie

Délibération N°11 : Election des délégués du syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte (SIEAE de l'Epte) :

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte dont celle-ci est membre :

Titulaires (2) :

- M. FLEURBAEY Jean-Pierre
- M. VENDENDEGEN Olivier

Suppléant (1) :

- M. DUMOUCHEL Jean-Claude

Délibération N°12 : Election des délégués du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine aval (SIDESA) :

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine aval :

Titulaire :

- M. FLEURBAEY Jean-Pierre

Suppléant :

- M. DUMOUCHEL Jean-Claude

La séance est levée à 23H00